Compte rendu du Conseil Municipal
du 2 septembre 2015

Présents : Mr Butin, Mr Barateau, Mr Jeandidier, Mme Saunders, Mr Vinck, Mr Maniette, Mr Druet, Mme Audureau, Mr Robert, Mr Clément, Mme KlesQuignon, Mme Jacquot, Mme Bernard, Mr De Zan

Procurations : Mr Gérard à Mr Barateau

A l'ouverture de la séance, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :
« Dotation d'investissement transitoire »

1. Travaux de réhabilitation 2 rue de Toul : attribution du marché et demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie sis 2 rue de Toul pour y créer deux appartements. Ce marché est passé selon la procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Suite à la décision de la commission d'appel d'offres, décide d'attribuer les lots suivants (montant HT) :

➢ Lot n°01 – Maçonnerie :	12 074 €
➢ Lot n°02 – Platrerie :	12 713.10 €
➢ Lot n°03 – Menuiseries PVC :	7 451 €
➢ Lot n°04 – Menuiseries bois :	10 140 €
➢ Lot n°05 – Plomberie sanitaire :	10 379 €
➢ Lot n°06 – Electricité ventilation :	15 748.15 €
➢ Lot n°07 – Revêtements de sols :	6 280.23 €
➢ Lot n°08 – Peinture :	13 506.93 €

TOTAL	88 292.41 € HT

- Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce marché et à ses avenants

- Charge le Maire de solliciter toute subvention possible auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de Monsieur le Sénateur, …

2. Subvention départementale : Dotation de Solidarité 2015

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Charge le Maire de déposer une demande de subventions au Conseil Départemental au titre de la Dotation de Solidarité 2015 pour les dépenses d'investissement suivantes :
  - ➢ Installation d'une nouvelle chaudière pour l'école maternelle : 16 506 € HT

3. Subvention départementale : Dotation d'investissement transitoire

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental a décidé d'attribuer une dotation d'investissement transitoire sur des dépenses d'investissement réalisées en 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Charge le Maire de déposer une demande au Conseil Départemental au titre de la dotation d'investissement transitoire pour les dépenses d'investissement suivantes :
  - Installation d'une nouvelle citerne à fioul pour l'école maternelle : 17 043 € HT

4. Renouvellement d'un contrat de travail

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 octobre 2014 décidant la création d'un emploi de type CAE pour le recrutement d'un agent technique chargé de l'entretien de la mairie et de la salle polyvalente ainsi que de la gestion des occupations et locations de la salle polyvalente. Le contrat de travail se terminant le 31/10/2015, il est proposé de le renouveler pour un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de renouveler ce contrat de travail pour une durée de 1 an à compter du 1er novembre 2015, soit jusqu'au 31 octobre 2016 sur l'emploi d'agent technique à temps non complet (20 heures hebdomadaires). Rémunération : échelon 1 du grade d'Adjoint Technique 2ème classe, échelle 3.
- Charge le Maire d'établir et signer tout document relatif à cet emploi

5. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de MARON rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de MARON estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de MARON soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Voté à l'unanimité

Le Maire
Jean-Marie BUTIN